Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2010

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :

A - Le budget 2010 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 950 000 €.

Le programme concerne prioritairement la mise aux normes des systèmes énergétiques de chauffage, d'électricité, de froid, mais aussi la rénovation des moyens de production et de distribution de chauffage dans les équipements communaux. Il a pour objectif l'amélioration des performances techniques avec pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Les installations concernées sont :

Domaine de l'Education

- Groupe scolaire Helvétie
- Groupe Scolaire Bourgogne
- Maternelle Champrond.

Domaine des Sports

Hygiénisation des réseaux de ventilation à la piscine Mallarmé.

Domaine Administration et Vie associative

- Citadelle : Bâtiment des Cadets (Musée de la Résistance)
- Maison du Cimetière des Chaprais
- Centre médico-social des Epoisses.

Fin des travaux effectués en 2009 : calorifugeage des conduites de chauffage.

Remise à niveau des automates de télégestion (programme pluriannuel) et des systèmes de communication

Opérations réglementaires :

- Suppression de transformateurs
- Suppression de cuves à fioul
- Etudes et début des travaux sur installations comportant des fluides lors d'opérations groupe froid patinoire.

B - Le budget 2010 consacré aux énergies renouvelables engagé par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 450 000 €.

Le programme prévisionnel est le suivant :

Etudes

- Maîtrise d'œuvre chaufferie bois au groupe scolaire Vieilles Perrières et Maternelle Kennedy

Travaux

- Création d'une chaufferie bois au groupe scolaire de la Viotte (Chemin Français)
- Travaux d'économie d'énergie sur gros consommateurs au Palais des Sports...
- Mise en œuvre des préconisations des diagnostics énergétiques.

Autres

- Subventions Economie d'énergie et énergies renouvelables dont le solaire thermique au secteur résidentiel et aux bailleurs sociaux.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations permettant l'exécution des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2010
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de l'Union Européenne (FEDER), du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2010, la Ville prenant à sa charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.